

# Conditions Générales de ventes

## RCBOI

### 1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes conclues entre RCBOI, (ci-après le « Vendeur ») EURL immatriculée au RCS De Saint Pierre de la Réunion sous le numéro 918 321 969 au capital de 600 € dont le siège social est 10 rue des macabits, 97436 saint-leu et l'Acquéreur professionnel ou particulier (ci-après l'« Acquéreur »).

Aux fins des présentes, l'Acquéreur est entendu comme une personne physique ou morale professionnelle ou particulière qui souhaite s'approprier en matériaux construction et fixation.

La société RCBOI ne saurait être responsable des dommages, temporaires ou permanents, causés au système informatique du client ni des pertes ou dommages éventuels qui seraient subis notamment suite à l'accès ou la navigation sur son site.

RCBOI apporte le plus grand soin à la mise en ligne d'informations relatives aux caractéristiques essentielles des produits au moyen notamment de descriptifs techniques émanant de ses partenaires et fournisseurs et de photographies illustrant les produits. A cet égard, s'engage à répondre à toute demande complémentaire de renseignement sur les produits. En tout état de cause, la responsabilité de rcboi ne pourra être engagée du fait d'éventuels changements ou erreurs concernant la description des caractéristiques du produit acheté, à moins que les caractéristiques essentielles du produit s'en trouvent affectées. Dans l'hypothèse où l'un des produits commandés ne serait pas disponible lors de la préparation de la commande du client, RCBOI s'engage à contacter le client par courrier électronique ou téléphone afin de lui indiquer dans quels délais ce produit pourrait le cas échéant être livré. En cas d'impossibilité d'approvisionnement d'un produit, il sera proposé au client de se reporter sur un autre produit de qualité, caractéristiques et prix équivalents ou d'annuler sa commande avec un remboursement de la somme après encaissement sous 4 jours ouvrés.

Les présentes CGV sont affichées sur le site et au dos des factures, ainsi qu'au dos des devis et en pièces jointes pour les mail et sms et prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tous autres documents émanant de l'Acquéreur, quels qu'ils soient les termes. Toutes autres conditions émanant de l'Acquéreur, sous réserve qu'elles ne soient pas en contradiction avec les présentes, ne seront valables que si elles ont été acceptées par le Vendeur de manière préalable et expresse. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque disposition des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. L'annulation d'une clause des présentes CGV n'affecte pas la validité des CGV dans leur ensemble. Les présentes CGV ont été élaborées conformément au droit positif en vigueur. En cas de modification de celui-ci, le Vendeur sera éventuellement contraint de modifier la structure de ses CGV et/ou d'en suspendre l'application. En cas d'adaptation, de modification et/ou de mise à jour, seront appliquées à chaque commande les CGV en vigueur au jour de la passation de la commande sauf si cette modification résulte d'une obligation imposée par une loi impérative immédiatement applicable sur le territoire français. Les catalogues, notices et plus généralement la documentation technique et commerciale communiquées sont indicatifs et modifiables à tout moment par le vendeur.

### 2 FORMATION DU CONTRAT DE VENTE SUR LE SITE RCBOI

2-1 Passage au panier de paiement – Le passage au panier implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Il emporte la formation du contrat de vente entre le Vendeur et l'Acquéreur sans préjudice des autres stipulations des présentes.

2-2 Commande - Par exception, l'Acquéreur peut passer commande et cela implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV.

1. Le client choisit ses produits en cliquant sur l'onglet « boutique ».
2. La commande fait l'objet d'un récapitulatif que le client est en mesure de vérifier et de corriger si nécessaire (mon panier) .
3. Le client confirme sa commande en cliquant sur l'onglet « paiement ».
4. Le client renseigne ses coordonnées personnelles et l'adresse de livraison de sa commande.
5. Le client procède au règlement sur le site sécurisé RCBOI .

Toute commande est ferme et définitive à compter du paiement du panier par l'Acquéreur de l'offre du Vendeur. Aucune des clauses portées sur les devis ou sur les correspondances qui nous parviennent de l'Acquéreur ne peut, en conséquence, y déroger, sauf stipulation contraire incluse en termes expresse et précis dans le texte de nos offres ou de nos acceptations.

RCBOI met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises sur Internet. A ce titre, le Site utilise un module sécurisé de paiement .

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler toute nouvelle commande de l'Acquéreur en cas de défaut de paiement par ce dernier des sommes dues au titre de ses précédentes commandes passées. La commande peut également être annulée en cas de refus de crédit ou en cas de force majeure.

Aucune modification de la commande demandée par l'Acquéreur ne pourra être prise en compte par le Vendeur sauf accord expresse du Vendeur. Dans cette hypothèse, la modification de la commande par l'Acquéreur pourra entraîner une facturation complémentaire avec un nouveau délai de livraison.

### 3 PRODUITS

La description et les caractéristiques des produits vendus par le Vendeur (ci-après les « Produits ») sont disponibles directement en ligne, par mail ou en physique par téléphone.

L'information relative à la disponibilité des pièces détachées est également disponible sur demande. Elle correspond à celle transmise par les fournisseurs des produits.

### 4 PRIX

Les Produits sont facturés selon le tarif en vigueur indiqué sur le site ou par le vendeur au jour de la vente. Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de livraison ou frais de transport lesquels sont facturés en supplément et communiqués à l'Acquéreur.

Ces frais peuvent être soumis à des conditions ou à une durée de validité limitée.

Nos devis sont valables 48h

Les prix sont indiqués HT, la TVA applicable étant celle en vigueur au moment du paiement et ou le cas échéant, lors de la passation de la commande.

Nos prix ne bénéficient d'aucune réduction de prix supplémentaire à celle stipulée et communiquée à l'Acquéreur.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix de vente à tout moment. Néanmoins, aucune modification postérieure à la passation de commande ne pourra être appliquée. Toutefois, en cas de marché ou de commandes à exécution successive ou avec livraisons échelonnées dans le temps, nos prix pourront être révisés en fonction des variations des coûts de main d'œuvre, de matières premières et de frais de transport.

Sauf convention contraire formulée par écrit, nos prix s'entendent toujours pour la marchandise vendue.

### 5 LIVRAISON

5-1 Après le paiement, l'Acquéreur peut récupérer les Produits au point de retrait transmis par le vendeur ou se faire livrer. Lors de la remise du Produit, le Vendeur remet à l'Acquéreur sa facture qu'il signe pour preuve que les produits ont bien été remis et sur lequel figurent à nouveau les présentes CGV. L'Acquéreur est donc invité à conserver sa facture.

Certains Produits peuvent faire l'objet de livraisons partielles sauf avis contraire de l'Acquéreur.

A la signature de la facture par l'Acquéreur rcboi n'est plus responsable de la marchandise.

5-2 La Livraison sur site est réputée effectuée : dès l'arrivée des Produits, après déchargement, à l'adresse indiquée par l'Acquéreur sur l'île de la Réunion, livré par les prestataires de rcboi et signature de la facture par l'Acquéreur.

A la signature de la facture par l'Acquéreur, rcboi n'est plus responsable des produits et des quantités.

En cas de livraison sur chantier, l'endroit précis de déchargement, qui devra être clairement précisé par l'Acquéreur.

5-3 L'endroit doit être accessible par une voie carrossable, sans danger et sans risque. L'Acquéreur doit assurer et prendre en charge sous sa responsabilité la direction des manœuvres nécessaires pour l'accès et la circulation sur le chantier. Nous déclinons toute responsabilité si un dommage quelconque advenait sur ce chantier par un des véhicules de transport, en raison d'un accès difficile ou d'un terrain non approprié.

Le déchargement des Produits est à la charge et sous la responsabilité de l'Acquéreur auquel il appartient.

Quel que soit le mode de livraison choisi, les délais et frais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. En cas de retard prévisible, le Vendeur en informera l'Acquéreur dans les plus brefs délais et lui fournira une estimation du délai supplémentaire de livraison. En tout état de cause, les retards éventuels de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande que s'ils sont supérieurs à 14 semaines sous réserve d'accord entre les parties.

Les Produits voyagent toujours aux risques et périls de l'Acquéreur, quel que soit le mode de transport, la prise en charge et les modes de livraisons choisis (articles 5.1 ; 5.2 ; 5.5) sauf convention contraire écrite entre les parties.

5-4 Exonération de responsabilité :

Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable des retards résultant de la faute ou du fait de l'Acquéreur et notamment en cas d'erreur ou de retard de l'Acquéreur à fournir les informations nécessaires, ou en cas de force majeure. Tout dépassement des délais de livraison ne pourra donner lieu ni à résiliation de la commande, ni à versement par le Vendeur à l'Acquéreur de pénalités et/ou dommages et intérêts sans l'accord et préalable du Vendeur. En outre, le Vendeur est dégagé de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par l'Acquéreur tel que prévu à l'article 8 des présentes.

Le Vendeur ne sera en aucun cas tenu pour responsable des attentes et retards de déchargement de l'Acquéreur et plus généralement des conséquences liées à un retard ou à une suspension de livraison dû à des causes indépendantes de sa volonté.

5-5 Réserves liées à la conformité des Produits

Le nombre et l'état des Produits doivent être impérativement vérifiés par l'Acquéreur ou le transporteur s'il décide de passer par autre prestataire que rcboi. A la signature de la facture par le prestataire choisi par l'Acquéreur ou l'Acquéreur rcboi n'est plus responsable des produits et des quantités. Toute réserve ou contestation relative à la conformité des Produits est réalisée après la signature de la facture ne pourra tenir rcboi en tant que responsable et vaudra acceptation expresse de la marchandise.

5-6 Le Vendeur se réserve le droit de procéder à toute vérification sur place.

L'Acquéreur s'engage notamment à laisser toutes facilités au Vendeur ou à toute personne qu'elle aura dûment mandatée, pour effectuer ou faire effectuer toutes les constatations et/ou contrôles qui lui sembleraient nécessaires et donner, pour ce faire, le libre accès au Vendeur ou à son représentant au lieu d'utilisation et de stockage des Produits.

Seul le Vendeur ou toute personne dûment mandatée par elle pourra effectuer ces contrôles et vérifications. À défaut du respect de ces conditions, les produits seront réputés conformes et la responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée. L'Acquéreur étant seul responsable de tout préjudice subi par le Vendeur du fait du non-respect de cette procédure.

### 6 GARANTIES

6-1 En application des articles 1641 et suivants du Code civil, le Vendeur garantit les Produits contre d'éventuels vices cachés. Il appartient à l'Acquéreur de prouver l'existence de tels vices.

6-2 Le bois est un matériau naturel, avec ses spécificités et caractéristiques spéciales.

Celles-ci n'entraînent absolument pas la résistance ou les propriétés mécaniques du bois.

Il peut s'agir de : Fissures et fentes, Nœuds, Bleuissements, Grisaillements, Résines, Traces de moisissure blanche ou noire en surface, toute dégradation après livraison ne pourra nous tenir responsable.

### 7 FORCE MAJEURE

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure déchargeant le Vendeur de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus, les grèves, l'incendie, l'inondation, les cyclones, la guerre, les arrêts de production, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, toute modification de la réglementation, les ruptures de stock et les intempéries.

Dans de telles conditions, le Vendeur prévendra l'Acquéreur par écrit, notamment par télécopie ou par e-mail, dans les 7 (Sept) jours ouvrables de la date de :

- la survenance des événements constitutifs d'un cas de force majeure, le contrat liant le Vendeur et l'Acquéreur étant alors suspendu de plein droit sans indemnité à compter de la date de survenance de l'événement, - la cessation des événements, le contrat reprenant alors ses pleins effets.

Si l'événement venait à durer plus de 30 (trente) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par le Vendeur et l'Acquéreur pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

### 8 PAIEMENT ET CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les factures sont payables en euros, carte bancaire, espèce ou virement.

En tout état de cause, le paiement est réputé réalisé lors de la remise effective des fonds au Vendeur. Le fait d'avoir accordé à l'occasion d'une vente, une facilité de paiement à l'Acquéreur ne vaut pas engagement de maintenir cet avantage pour les ventes ultérieures.

La propriété des Produits livrés n'est transférée à l'Acquéreur qu'après complet paiement de leur prix... Cependant le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits du Vendeur sera réalisé dès la livraison définie à l'article 5 des présentes.

Lorsque le transfert des risques est intervenu, les Produits sont sous la garde de l'Acquéreur, qui doit supporter les risques qu'ils pourraient subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, même en cas de force majeure, de cas fortuit, ou du fait d'un tiers.

En cas de reprise des Produits en application de la présente clause, toutes les sommes déjà versées par l'Acquéreur resteront acquises au Vendeur à titre de dommages et intérêts.

L'acceptation des effets de commerce ne constitue ni novation, ni dérogation à la clause ci-dessus.

### 9 PÉNALITÉS DE RETARD ET FRAIS DE RECOURVEMENT

Tout retard de paiement donne lieu au paiement par l'Acquéreur, d'intérêts de retard au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points. En tout état de cause, le taux des pénalités ne pourra être inférieur à trois fois le taux légal.

Par ailleurs, une somme de 40 euros sera due pour chaque facture conformément à la réglementation du Code de Commerce. Lorsque les frais de recouvrement seront supérieurs à 40 euros, le Vendeur pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification en vertu de l'art L. 441-6 du Code de commerce.

### 10 CONDITIONS PARTICULIÈRES

10-1 Les Produits vendus ne sont ni repris, ni échangés sauf accord expresse du Vendeur, dans ce cas, ils seront accompagnés d'une note comportant le numéro de la facture.

Ils ne pourront jamais faire l'objet d'un quelconque remboursement.

10-2 L'application de l'article 1220 du Code civil est expressément exclue.

10-3 En cas de survenance d'un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rendant son exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque tel qu'une augmentation du coût des matières premières de plus de 5% les parties s'engagent à renégocier de bonne foi afin de trouver une solution amiable. En l'absence d'accord des parties dans un délai de 15 jours à compter de l'initiation des négociations, les parties pourront décider d'un commun accord de résilier le contrat ou, à défaut d'accord, de saisir le Juge désigné en application de l'article 12 des présentes statuant en amiable compositeur. En tout état de cause, le contrat est suspendu sans indemnité jusqu'à ce que les parties trouvent un accord.

10-4 En cas de clauses complémentaires stipulées par les parties, celles-ci auront primauté sur les présentes CGV.

### 11. DONNÉES PERSONNELLES

11-1 Le Vendeur veille à ce que l'ensemble des traitements de données à caractère personnel (ci-après « Données Personnelles ») qu'il met en œuvre respectent les dispositions du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ci-après

« RGPD ») ainsi que les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée.

### 12 DROIT APPLICABLE ET LITIGE

12-1 Les présentes CGV sont soumises au droit français.

12-2 En cas de litige, les parties s'engagent à essayer de régler à l'amiable leur différend et négocier de bonne foi une transaction. Si les Parties ne sont pas parvenues à un accord amiable dans les 30 jours à compter de la demande de négociation, la partie la plus diligente pourra saisir les tribunaux compétents du lieu du siège social du Vendeur.